

## **Journal**

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Graydon Nicholas, lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Dale Graham

le jeudi 2 décembre 2010

Première session de la 57<sup>e</sup> législature Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 2 décembre 2010

13 h

Prière.

Il est unanimement convenu de permettre à M. Lifford de présenter de longues félicitations.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Fitch:

9, Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités.

M. Melanson donne avis de motion 11 portant que, le jeudi 9 décembre 2010, appuyé par M. Boudreau, il proposera ce qui suit :

attendu que le développement économique est essentiel à l'avenir financier de notre province;

attendu que la création d'emplois est importante pour produire des recettes supplémentaires;

attendu que l'opposition officielle croit que le gouvernement a un rôle très important à jouer pour ce qui est d'aider à créer des emplois ;

attendu que la plupart des personnes qui ont participé au Sommet L'avenir du N.-B., à Moncton, ont convenu que le gouvernement est un partenaire essentiel dans le processus de développement économique;

attendu que les politiques gouvernementales peuvent soit stimuler soit décourager la création d'emplois ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à montrer son engagement à l'égard du développement économique en établissant une cible concrète en matière de création d'emplois d'au moins 15 000 nouveaux emplois au Nouveau-Brunswick au cours des quatre prochaines années.

M. Arseneault donne avis de motion 12 portant que, le jeudi 9 décembre 2010, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les factures des services de la GRC adressées à des municipalités du Nouveau-Brunswick et un relevé des paiements reçus des municipalités au titre des services de la GRC pour l'année financière 2009-2010, ainsi qu'une ventilation annuelle détaillée, depuis l'année du premier moins-perçu, des factures et des créances des municipalités ayant des arriérés.

M. Arseneault donne avis de motion 13 portant que, le jeudi 9 décembre 2010, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la documentation relative au nombre de particuliers qui produisent des déclarations de revenus et au nombre de corporations qui produisent des déclarations de revenus au Nouveau-Brunswick depuis l'année d'imposition 2003.

Conformément à l'avis de motion 3, M. Kenny, appuyé par M. Doucet, propose ce qui suit :

attendu que la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador ont signé une entente sur l'énergie qui vise à donner aux deux provinces un avantage concurrentiel en matière d'approvisionnement régional en énergie;

attendu que les deux provinces ont demandé au gouvernement fédéral un financement d'environ 400 millions de dollars pour l'infrastructure afin de les aider à payer la capacité de transport de l'énergie dans l'intérêt de ces deux provinces;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à presser le gouvernement fédéral, si l'aide visant la capacité de transport est fournie à la Nouvelle-Écosse, d'offrir au Nouveau-Brunswick une aide équivalente pour accroître la capacité de transport dans l'intérêt de l'avenir énergétique du Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Leonard, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose l'amendement suivant :

## **AMENDEMENT**

que la motion 3 soit amendée comme suit :

par l'insertion, avant le paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

«attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick, sous la direction du premier ministre David Alward, a prouvé au cours des deux premiers mois de son mandat qu'il peut et veut négocier avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir des résultats pour les gens du Nouveau-Brunswick;»;

par la substitution, à tout ce qui suit « qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le », de « nouveau gouvernement à poursuivre son travail avec le gouvernement fédéral en vue d'assurer à la province un traitement juste et équitable en matière d'initiatives énergétiques favorables à l'avenir du Canada atlantique. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. Landry, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 3 amendée, dont voici le texte :

attendu que la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador ont signé une entente sur l'énergie qui vise à donner aux deux provinces un avantage concurrentiel en matière d'approvisionnement régional en énergie;

attendu que les deux provinces ont demandé au gouvernement fédéral un financement d'environ 400 millions de dollars pour l'infrastructure afin de les aider à payer la capacité de transport de l'énergie dans l'intérêt de ces deux provinces;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick, sous la direction du premier ministre David Alward, a prouvé au cours des deux premiers mois de son mandat qu'il peut et veut négocier avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir des résultats pour les gens du Nouveau-Brunswick;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le nouveau gouvernement à poursuivre son travail avec le gouvernement fédéral en vue d'assurer à la province un traitement juste et équitable en matière d'initiatives énergétiques favorables à l'avenir du Canada atlantique.

La motion 3 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Le président revient à l'appel des motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre. L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, le mardi 7 décembre 2010, la deuxième lecture des projets de loi 3, 5, 7, 8 et 9 soit appelée.

Conformément à l'avis de motion 4, M. D. Landry, appuyé par M. Albert, propose ce qui suit :

attendu que la plateforme de 2010 du Parti progressiste-conservateur n'a fait aucune mention de la vente d'Alcool NB;

attendu que le chef de la direction récemment nommé d'Alcool NB aurait songé à la vente d'Alcool NB;

attendu qu'Alcool NB a remis 161,9 millions de dollars au gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2009-2010;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à informer clairement les Néo-Brunswickois de l'intention du gouvernement conservateur en ce qui a trait a la vente possible d'Alcool NB.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Higgs, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose l'amendement suivant :

## **AMENDEMENT**

que la motion 4 soit amendée comme suit :

par la substitution, aux mots

« attendu que la plateforme de 2010 du Parti progressiste-conservateur n'a fait aucune mention de la vente d'Alcool NB;

attendu que le chef de la direction récemment nommé d'Alcool NB aurait songé à la vente d'Alcool NB; »,

de

« attendu que le chef de la direction d'Alcool NB a la responsabilité de trouver des moyens de mieux servir les gens du Nouveau-Brunswick;»;

par la substitution, aux mots qui suivent «qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à informer clairement les Néo-Brunswickois», de «et à continuer de les consulter, afin qu'ils soient tenus clairement au courant des décisions relatives aux façons novatrices dont nous pouvons mieux gérer la Société des alcools du Nouveau-Brunswick au bénéfice de tous les gens du Nouveau-Brunswick et qu'ils y participent.»

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

T	1. / \ 10.1
La séance est l	ievee a 18 n.